



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20200724-CONS-AG-20-051  
-DE  
Date de télétransmission : 29/07/2020  
Date de réception préfecture : 29/07/2020

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 24 Juillet 2020*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Budget primitif 2020 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs -  
Affectation du Résultat 2019.**

**PRESENTS :**

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTTE Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

|                     |   |                           |
|---------------------|---|---------------------------|
| LORENZI Thérèse     | à | Marie-Hélène PADOVANI     |
| VESPERINI Françoise | à | DE CASALTA Jean-Sébastien |

**ABSENTS : -**

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Budget primitif 2020 – Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs - Affectation du Résultat 2019.**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ;

Vu l'article L2311-5 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du compte administratif 2019 du budget annexe des transports routiers collectifs, intervenu en séance communautaire du 24 Juillet 2020 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des transports routiers collectifs présente en 2019 un excédent de 851 559,73€ ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe des transports routiers collectifs pour l'exercice 2019 présente un résultat nul ;

Considérant qu'il convient de reporter l'excédent de la section d'investissement à la section d'investissement du budget primitif 2020 du budget des transports sur la ligne budgétaire R001 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli – Contre : Morganti)**

De reporter à la ligne R001 du budget primitif 2020 du budget des Transports, 851 559,73 € ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGIO**



***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification***